

Accompagnement des entreprises en difficulté : Ouverture du CIP de Paris

Fiche pratique publié le 07/06/2016, vu 1480 fois, Auteur : Maître Naciri-Bennani Zineb

Les professionnels du droit et du chiffre de Paris ont mis en place le Centre de prévention des difficultés en entreprise (CIP) de Paris en vue de faire bénéficier les entrepreurs de leur expertise et des procédures existances pour faire face aux difficultés de l'entreprise.

Les professionnels du droit et du chiffre de Paris ont mis en place le Centre de prévention des difficultés en entreprise (CIP) de Paris en vue de faire bénéficier les entrepreurs de leur expertise et des procédures existances pour faire face aux difficultés de l'entreprise.

La première séance aura lieu le 9 juin 2016 (rendez-vous gratuits et confidentiels avec un trio de bénévoles : expert-comptable/commissaire aux comptes/avocat/ancien juge du Tribunal de Commerce).

Les séances auront lieu tous les 2ème et 4ème jeudi du mois, de 9h00 à 13h00 au siège de l'Ordre des Experts-Comptables de Paris IIe-de-France (50 rue de Londres, 75008 Paris).

Il est possible de prendre rendez-vous au numéro suivant : 01 55 04 31 31.

Le CIP Paris proposera également un accompagnement psychologique pour les dirigeants en détresse à compter de septembre 2016.

Une convention entre le CIP National et le dispositif APESA France (Aide Psychologique pour les Entrepreneurs en Souffrance psychologique Aigüe) est en cours de signature.

Après évaluation, le chef d'entreprise pourra bénéficier de 5 séances gratuites chez un psychologue.

Pour plus d'informations : http://www.cip-national.fr/